

## Présentation et résultats de l'enquête logement de la délégation UNAFAM Côte-d'Or 2023

---

### Sommaire

<i>Présentation de l'enquête</i>	<i>Page 1</i>
<i>Ce que nous en retenons : d'abord un logement mais pas de logement sans accompagnement</i>	<i>Page 3</i>
<i>Les résultats de l'enquête</i>	<i>Page 4</i>

---

### Présentation de l'enquête

En Côte-d'Or, la question du logement du proche est une forte préoccupation des familles et des entourages. Le baromètre national de l'UNAFAM, les accueils de familles par nos bénévoles, les questions posées par les adhérents ou sympathisants en témoignent chaque année.

La délégation Côte-d'Or avait déjà décidé en 2023 de concevoir et de publier en 2024 un dossier « Hors-série du Lien » sur le logement en Côte-d'Or des personnes vivant avec un trouble psychique tant l'offre et les conditions d'accès sont opaques pour les familles et les entourages.

En complément, une enquête de terrain auprès des adhérents est apparue nécessaire à la délégation départementale. L'expertise du Groupe Technique Logement de l'UNAFAM, l'expérience acquise par la délégation de l'Isère et les conseils dont ses bénévoles nous ont fait bénéficier, ont grandement facilité notre démarche et la conception du questionnaire. Que chacun d'eux en soit remercié ici.

La délégation UNAFAM Côte-d'Or a ainsi pu lancer, en octobre 2023, auprès de ses adhérents et sympathisants, une première enquête départementale sur l'offre et les besoins de logements en Côte-d'Or des personnes vivant avec un trouble psychique.

### **Le but de l'enquête**

Avec cette première enquête, le but était double :

- Améliorer notre connaissance des situations vécues par les familles et les entourages ;
- Mieux connaître les besoins et les souhaits des personnes vivant avec un trouble psychique si elles veulent un autre logement dès maintenant ou à l'avenir.

### **Le contenu de l'enquête**

Le questionnaire est anonyme.

Il a été conçu en 3 parties :

- une introduction présentant la démarche ;
- une première partie sur « La situation actuelle » (5 questions) ;
- une seconde partie sur « Vos besoins, vos souhaits » (5 questions).

## La méthodologie

Après avoir pesé les avantages et inconvénients des différents modes de diffusion possibles, nous avons décidé que chaque adhérent, chaque sympathisant recevrait le questionnaire par voie postale et -s'il dispose d'un accès Internet- par courriel.

Les relances n'ont été assurées que par courriels.

Le questionnaire a été conçu par les bénévoles de la délégation en s'inspirant du questionnaire de la DD Isère, et mis en forme par un maquettiste dijonnais professionnel, Ludovic Barbier. La version-papier et la version PDF remplissable ne diffèrent que très légèrement.

La diffusion a été assurée par les bénévoles de la délégation en s'appuyant sur l'ESAT-Habilis de Dijon pour l'impression-papier et le routage postal, sur notre outil « Gestionnaire U21 » pour l'impression des étiquettes et l'envoi des courriels.

Le questionnaire postal a d'abord été envoyé le 9 octobre à 279 destinataires :

- 242 adhérents Unafam
- 37 sympathisants (accueillis par nos bénévoles depuis 6 mois mais sans avoir adhéré).

Plus 7 nouveaux sympathisants accueillis en octobre, soit un total de **286 destinataires**.

Le courrier postal a été suivi par 3 courriels qui incluaient un PDF remplissable joint au message : le premier, le 27 octobre, à tous les adhérents et sympathisants ; le second, le 4 novembre, pour remercier les 70 premiers répondants et relancer les autres adhérents et sympathisants ; le troisième, le 12 novembre, pour remercier les 98 premiers répondants et relancer une dernière fois les autres adhérents et sympathisants. Par ailleurs, un courriel a été adressé le 3 novembre à 7 nouveaux sympathisants accueillis en octobre

Le courrier postal adressé à tous contenait le questionnaire + une enveloppe-retour déjà à l'adresse de la délégation départementale (mais non timbrée).

Le questionnaire a également été mis en évidence sur notre page Internet départementale :

[Accéder au questionnaire](#)

Les questionnaires ont été reçus jusqu'au 26 novembre 2023.

Le dépouillement des questionnaires a été assuré par un bénévole de la délégation Côte-d'Or par saisie sur un tableur Excel.

L'analyse des résultats a été assurée par des bénévoles de la délégation Côte-d'Or.

L'enquête a une limite dont il faut être conscient : le questionnaire a été adressé à des personnes adhérentes ou sympathisantes de l'UNAFAM. Il n'a pas été présenté aux personnes sans recours à des familles ou amis, à des personnes en prison, à des personnes SDF, d'une manière générale à des personnes en situation de grande précarité.

## **Ce que nous en retenons :**

### **D'abord un logement mais pas de logement sans accompagnement**

La question du logement des proches vivant avec un trouble psychique est une forte préoccupation des familles et des entourages. Le baromètre national de l'UNAFAM, les accueils de familles par les bénévoles, les questions posées par les adhérents ou sympathisants, en témoignent chaque année.

La délégation UNAFAM 21 a donc interrogé, en octobre-novembre 2023, ses adhérents et sympathisants, sur l'offre et les besoins de logements en Côte-d'Or des personnes vivant avec un trouble psychique.

Les adhérents et sympathisants de l'UNAFAM ne sont évidemment pas tous les Côte-d'Oriens concernés mais les 120 réponses à l'enquête contribuent à la connaissance des situations vécues.

Les réponses témoignent qu'en Côte d'Or, les structures de logement et d'accompagnement sont insuffisantes en nombre d'établissements adaptés et en nombre de places au regard des différentes situations et de leur évolution (qui sont fonction de l'évolution des troubles, de l'avancée -ou non- du proche vers le rétablissement et vers l'autonomie, de son âge, d'autres problèmes de santé du proche ou de sa famille, de leurs ressources...).

- 90% des répondants disent leurs besoins non satisfaits et leurs inquiétudes.
- 60% de nos proches concernés vivent dans leur « chez soi » ou espèrent y vivre plus tard.
- 23% de nos proches vivent dans leur famille mais ce n'est pas un choix partagé (par la famille et le proche) dans un tiers de ces situations.
- 10% seulement de nos proches vivent dans une institution ou dans un logement accompagné.
- Parmi les 119 familles répondantes, 5 proches seulement bénéficient d'un logement accompagné mais elles sont 15 à l'espérer.
- 8% seulement des locataires bénéficient d'un logement social.
- 36% de nos proches ne bénéficient pas d'un accompagnement, le plus souvent parce qu'il n'a pas été demandé, notamment par manque d'informations.
- 50 familles répondantes sur 119 souhaitent que leur proche change de logement. L'insatisfaction est aggravée par le manque d'informations sur les solutions existantes (l'offre est illisible pour les familles), par les graves difficultés du proche très isolé dans son logement, par les difficultés de la famille (avec des conséquences fortes sur la santé, la qualité et le niveau de vie des aidants), par le manque de solutions concrètes et rapides.

Nombreux sont ainsi nos proches qui vivent ainsi des problèmes de logement et/ou d'accompagnement dans leur logement. Qu'ils soient chez eux ou dans leur famille ou dans une institution, tous ont besoin d'une veille, d'une assistance au domicile et/ou d'une vie semi-collective. Alors que la famille sait qu'elle ne peut être qu'une partie (provisoire) de la solution, les différentes autres formes d'accompagnement dans le logement sont nettement insuffisantes en Côte-d'Or, et les logements inclusifs trop peu nombreux.

Les besoins en accompagnement apparaissent évidents qu'il s'agisse des services dans le logement (individuel ou semi-collectif) ou du nombre de places dans des hébergements inclusifs. Si les services de gestion du quotidien sont relativement plus faciles à obtenir (l'aide au ménage, l'infirmier/ère pour l'aide aux médicaments), il en va bien différemment pour les services d'aide à la vie sociale, les services d'accompagnement médico-social ou les centres d'aide thérapeutiques, dont peu de familles bénéficient alors que nombreuses sont celles qui l'espèrent.

L'enquête révèle aussi le nombre important de familles -au moins une sur cinq- qui a constaté que leur proche a souffert de discriminations pour obtenir ou garder son logement, ou avec son voisinage.

## Les résultats de l'enquête :

[Accéder au questionnaire](#)

### 1) Les questionnaires reçus

Les résultats procèdent de 119 questionnaires soit un taux de réponse satisfaisant (42%).

Les répondants ont apprécié l'envoi postal du questionnaire (2/3 des questionnaires ont été retournés avec le questionnaire papier reçu par la Poste). L'écart est net mais les relances par courriel furent volontairement adressées plusieurs semaines après l'envoi postal.

### 2) Les répondants et leurs proches

Sans surprise, eu égard à la cible de l'enquête, 95% des répondants habitent en Côte-d'Or.

Mais leurs proches n'y habitent qu'à 80% : un nombre significatif d'entre eux (20%) a un logement ailleurs en France. Or (Q7), 85% des répondants qui veulent changer de logement souhaitent que cet hébergement se situe en Côte-d'Or (soit 5 points de plus). Á proximité de leur famille et de leurs proches, sans nul doute.

Les proches des adhérents et sympathisants de l'UNAFAM sont très majoritairement des adultes entre 26 et 55 ans (75%). Un nombre significatif est néanmoins plus jeune (9% de 18 à 25 ans) tandis que 16% des proches ont plus de 55 ans.

### 3) Des problèmes largement partagés

10 % seulement des répondants ont donné les quatre réponses suivantes :

- leur proche bénéficie d'un accompagnement,
- son logement lui convient,
- il ne veut pas changer de logement,
- et il n'aura pas besoin d'un accompagnement autre que celui de la famille ou en plus de celui de la famille.

On peut en déduire que 90% des répondants pointent au moins un problème pour le logement-accompagnement de leur proche.

Enquête Logement DD21	TOTAUX	%
Q5 - Ce proche bénéficie-t-il d'un accompagnement ?		
<b>Oui (choix multiple)</b>	<b>75</b>	<b>62,5%</b>
<b>2<sup>ème</sup> partie : vos besoins, vos souhaits</b>		
Q6 – Le logement de votre proche convient-il ?		
<b>Oui</b>	<b>67</b>	<b>56,8%</b>
Q7 - Votre proche veut-il trouver un logement ou en changer ?		
<b>Non</b>	<b>56</b>	<b>47,1%</b>
Q8 - Ce proche a-t-il besoin d'un accompagnement autre que celui de la famille ou en plus de celui de la famille ?		
<b>Non</b>	<b>31</b>	<b>26,5%</b>
<b>Nombre de questionnaires avec les réponses Oui-Oui-Non-Non</b>	<b>12</b>	<b>10,1%</b>

### 3) Le logement actuel des proches vivant avec un trouble psychique

20% des proches n'habitent pas en Côte-d'Or (Q3).

87% des répondants indiquent que leur proche dispose d'un logement à lui ou qu'il habite dans sa famille.  
23% des proches vivent dans leur famille ; 77% des proches ne vivent pas dans leur famille ;

13% des proches ne sont ni chez eux ni dans leur famille ;  
10% vivent dans un établissement ou un logement accompagné.

Au total,

- 63% des répondants ont leur proche qui a son chez soi.
- 23% des proches vivent dans leur famille.
- 13% des proches habitent ailleurs : aucun dans une famille d'accueil, 1% chez un autre tiers, 1% dans un EHPAD, 2% dans un établissement médico-social, 3% dans un établissement de soins, 4% dans un logement accompagné, 2% ailleurs.

Parmi les 63% des proches qui ont leur chez soi : 58% sont locataires, 26% sont propriétaires et 17% disposent d'un logement fourni par leur famille ; 8% seulement disposent d'un logement social ; 2% bénéficient du dispositif « Un chez soi d'abord ».

Rapporté à l'ensemble des répondants, 5% seulement des proches disposent d'un logement social.

23% des proches vivent dans leur famille. Mais ce n'est pas un choix partagé (par la famille et le proche) dans 31% de ces situations. Rapporté à l'ensemble des répondants, 7% des familles ont chez eux leur proche vivant avec un trouble psychique alors que ce n'est pas un choix partagé par la famille et le proche.

### 4) L'accompagnement des proches vivant avec un trouble psychique : un écart critique entre les situations vécues et les attentes

La question du logement de nos proches ne peut être séparée de la question de leur accompagnement. En fonction de la nature et de l'intensité des troubles de la personne, de son âge, de l'existence ou non d'un entourage, du suivi ou non d'un traitement, les situations sont différentes.

On distingue ainsi :

- des personnes à troubles psychiques naissants ;
- des personnes aux troubles psychiques stabilisés : elles peuvent être accompagnées par différents services (SAMSAH, SAVS), bénéficier de réhabilitation psychosociale ou de remédiation cognitive, fréquenter un GEM, se rendre dans un Centre d'accueil thérapeutique, travailler en ESAT .... ;
- des personnes à troubles psychiques avancés : elles ne sont plus capables de vivre en habitat autonome, sans devoir néanmoins être prises en charge par des institutions adaptées aux troubles psychiques installés ;
- des personnes à troubles psychiques installés qui sont dans la dépendance.

63% des répondants indiquent que leur proche bénéficie actuellement d'un accompagnement. Mais si l'on compare avec la question sur les besoins d'accompagnement (Q8) « Ce proche a-t-il besoin d'un accompagnement autre que celui de la famille ou en plus de celui de la famille ? », ce ne sont plus 63% des répondants qui répondent « Oui » mais 69% (6 points de plus) et ce ne sont plus 36% qui répondent « Non » mais 26% seulement (10 points de moins). Cet écart est net. Le souci de l'accompagnement indispensable à leur proche est un point critique pour les familles, très inquiètes pour l'avenir, quand elles ne seront plus là.

<b>Q5 - Ce proche bénéficie-t-il d'un accompagnement ?</b> <i>Nombre de réponses</i>	<i>120</i>	
Non	43	35,8%
Oui	75	62,5%
Je ne sais pas	2	1,7%
<b>Q8 - Ce proche a-t-il besoin d'un accompagnement autre que celui de la famille ou en plus de celui de la famille ?</b>	<i>117</i>	
Non	31	26,5%
Oui	81	69,2%

Un nombre très important de répondants (36%) indique que leur proche ne bénéficie actuellement pas d'un accompagnement. Pourquoi 36% sans autre accompagnement que celui de l'entourage ?

- 72% d'entre eux n'ont pas demandé un accompagnement : souvent parce que le proche le refuse, parfois (et heureusement) parce que le proche est rétabli ou/et a un entourage très présent. Mais une part de ceux qui n'ont rien demandé a vraisemblablement des difficultés pour déposer un dossier et/ou manque d'informations (on le voit avec le poids de l'item suivant).
- 21% d'entre eux manquent d'informations
- 7% l'ont demandé mais cela leur a été refusé
- 5% l'ont demandé, ont eu un accord de principe, mais leur proche est encore sans solution concrète.

63% des répondants indiquent que leur proche bénéficie actuellement d'un accompagnement :

- 52% des proches suivis par un CMP ou un CMPP
- 47% protégés par un tuteur ou un curateur
- 20% bénéficient d'une aide-ménagère humaine dans leur logement
- 19% bénéficient d'une aide infirmière dans leur logement (portage des médicaments, soins)
- 12% bénéficient d'un Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)
- 7% bénéficient d'un Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH).

### **Le décalage est grand avec les besoins exprimés par les familles.**

Le souci de l'accompagnement nécessaire à leur proche est un point critique pour les familles, très inquiètes pour l'avenir, quand elles ne seront plus là. L'accompagnement médico-social, l'aide à la vie sociale, l'aide-ménagère humaine dans le logement, l'aide infirmière dans le logement sont plébiscités.

La montée en puissance de la PCH aide humaine sera une des clés de la résolution de ces difficultés.

	<b>Q5 - Ce proche bénéficie-t-il d'un accompagnement ?</b> <b>OUI : 62,5% des répondants</b>	<b>Q8 - Ce proche a-t-il besoin d'un accompagnement autre que celui de la famille ou en plus de celui de la famille ?</b> <b>OUI : 69,2% des répondants</b>
Aide-ménagère humaine dans son logement	15 en bénéficiant	34 l'espèrent
Aide infirmière dans son logement	14 en bénéficiant	17 l'espèrent
Aide à la vie sociale	9 en bénéficiant	35 l'espèrent
Accompagnement médico-social	5 en bénéficiant	38 l'espèrent

### **5) Pour 40% des familles, l'habitat actuel (en famille ou pas) ne convient pas.**

Si pour 57% de nos proches, le logement convient, il n'en va pas de même pour 41% d'entre eux.

C'est considérable et les explications sont nombreuses :

- L'isolement du proche : cité dans 33% de ces questionnaires ;
- Le manque d'informations sur les solutions existantes : cité dans 31% des questionnaires de ceux qui ont répondu que le logement ne convient pas ;
- Le manque d'accompagnement du proche dans son logement : 27% de ces questionnaires ;
- Le manque de moyens financiers : 21% de ces questionnaires ;
- En attente d'un logement social : 21% de ces questionnaires ;
- Pas de place dans le type de logement recherché : 19% ;
- Le proche est trop éloigné de sa famille : 19% ;
- Les conséquences sur la santé de ceux qui hébergent le proche : 16% de ces questionnaires ;
- Le manque de souplesse entre les différentes formules : 12% de ces questionnaires ;
- Délais d'attente trop longs : 10% ;
- D'autres raisons (inconfort du logement...) : 12% de ces questionnaires.

### **On peut regrouper ces explications en 4 groupes :**

#### *Le manque d'informations :*

- Le manque d'informations sur les solutions existantes est cité dans 31% des questionnaires de ceux qui ont répondu que le logement ne convient pas ;

#### *Les difficultés du proche dans son logement :*

- L'isolement du proche : cité dans 33% de ces questionnaires ;
- Le manque d'accompagnement du proche dans son logement : 27% de ces questionnaires ;
- Le proche est trop éloigné de sa famille : 19% de ces questionnaires.

#### *Les difficultés de la famille :*

- Le manque de moyens financiers : 21% de ces questionnaires ;
- Les conséquences sur la santé de ceux qui hébergent le proche : 16% de ces questionnaires ;
- Le proche est trop éloigné de sa famille : 19% de ces questionnaires.

#### *Le manque de solutions :*

- En attente d'un logement social : 21% de ces questionnaires ;
- Pas de place dans le type de logement recherché : 19% de ces questionnaires ;
- Le manque de souplesse entre les différentes formules : 12% de ces questionnaires ;
- Délais d'attente trop longs : 10% de ces questionnaires.

## 6) Nombreux sont donc ceux qui cherchent à changer de logement

Pour 40% des familles, l'habitat actuel (en famille ou pas) ne convient pas.

Il est donc logique que 42% des répondants notent que leur proche veut changer de logement. Parmi ceux-ci, 42% souhaitent un changement urgent « dès que possible » tandis que 58% l'envisagent dans les années qui viennent.

Sans surprise, eu égard à la cible de l'enquête, 85% des répondants souhaitent que ce nouveau logement se situe en Côte-d'Or. Á proximité de leur famille et de leur entourage, sans nul doute.

Parmi les 42% de répondants qui notent que leur proche veut changer de logement, ils sont (avec quelques réponses multiples) :

- 61% à déclarer que leur proche voudrait être chez lui ;
- 25% : être admis dans un logement accompagné ;
- 7% : être admis dans un établissement médico-social ;
- 3% : dans sa famille ;
- 2% : être admis dans un établissement de soins ;
- 2% : dans une famille d'accueil ;
- Aucun dans un EHPAD ;
- Aucun chez un autre tiers.

On voit alors comment chacun imagine le jour où le proche ne pourra plus habiter plus dans sa famille : logement de la famille (de 23% à 3% soit 20 points de moins qu'aujourd'hui). Massivement, les aidants espèrent que leur proche pourra être chez lui (plus de 60% comme actuellement) ou bénéficier d'un logement accompagné (25% soit 21 points de plus que la situation actuelle).

Le proche habite ou veut habiter ...	Q4 – Situation actuelle (tous répondants)	Q7 – Souhait d'un nouveau logement (42% des répondants)
Chez lui	63%	61%
Dans sa famille	23%	3%
Chez un autre tiers	1%	0%
Dans une famille d'accueil	0%	2%
Un logement accompagné	4%	25%
Un établissement de soins	3%	2%
Un établissement médico-social	2%	7%
Dans un EHPAD	1%	0%

## 7) La stigmatisation dans le logement, une réalité

En Côte-d'Or, la stigmatisation de nos proches dans leur logement ou pour y accéder n'est pas rare. Certes, 54% des répondants savent que leur proche n'a pas eu à y faire face mais 18% ont constaté ce rejet. Et 27% des répondants ne peuvent se prononcer, ne le sachant pas.

Q9 – Pour ce qui concerne le logement, avez-vous le sentiment que votre proche souffre de discriminations (pour obtenir ou garder son logement, avec son voisinage...) ?	Nombre de réponses	
Non	63	54,3%
Oui	21	18,1%
Je ne sais pas	32	27,6%

\*\*\*\*\*